

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DE
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr



**BRUGNY -
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN
D'ABLOIS**



VINAY

S.I.SCO.B.A.VI

- Comité Syndical du 1^{er} Mars 2016

Suite à la convocation en date du 22 Février 2016, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le mardi 1^{er} Mars à 18 H 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle à la rentrée de Septembre 2016.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil seize, le premier mars à 18 heures 30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance, avec voix délibérative :

- Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Messieurs Jackie BARROIS, Benoît DUPONT, Mesdames Laurence CORNU, Ingrid BOURLON,

- Membres de la commune de Brugny - Vaudancourt :

Messieurs Sébastien BERNARD, André LEJEUNE, Madame Isabelle CANIVEZ,

- Membres de la commune de Vinay :

Messieurs Rodolphe GAUTRON, Ulrich MARY, Madame Isabelle OUY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Assistait également à la réunion Monsieur Hervé GUEDRAT.

Absent excusé : Monsieur Bertrand FREMY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.

Madame Ingrid BOURLON a été désignée pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans aucune remarque.

N° 1 - Projet de fermeture d'une classe de l'école maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2016.

Le président informe les membres du syndicat du projet de fermeture d'une classe de l'école maternelle lors de la prochaine rentrée scolaire

Compte tenu des effectifs prévisibles en septembre 2016, les services de l'inspection académique indiquent que le nombre d'enfants ne justifie pas le maintien de trois classes.
Cependant, la troisième classe pourrait être maintenue s'il y avait quatre nouvelles inscriptions.

Le Président ajoute qu'il a demandé aux parents qui ont des enfants âgés de plus de deux ans mais de moins de trois ans de procéder à une pré-inscription.

En effet, il est possible de ne pas fermer une classe pendant une année en cas de réouverture l'année suivante.

La liste des pré-inscrits sera donc transmise à l'Académie et un entretien sera demandé à l'Inspecteur de l'Académie.

N° 2 – Acquisition d'un réfrigérateur.

Le Président indique que le réfrigérateur de la cantine maternelle doit être remplacé.

Après examen de plusieurs devis, il est décidé, à l'unanimité d'accepter le devis pour un montant de 1.023,52 € TTC.

La séance a été levée à 20 H 20.